

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 105 (1960)
Heft: 10

Artikel: La Suisse face aux deux guerres mondiales ou du général Wille au général Guisan [suite]
Autor: Masson, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343017>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse face aux deux guerres mondiales ou du général Wille au général Guisan

(Suite)

La “grève générale” de 1918¹

La guerre civile menace, avons-nous dit et voici la situation :

En automne 1916, première alerte à La Chaux-de-Fonds où, à la demande du Conseil d'Etat neuchâtelois, deux bataillons de la 2^e division sont dirigés et stationnent à proximité de la ville. Calme rétabli sans l'intervention active de la troupe.

La révolution russe éclate en mars 1917. Grimm, conseiller national, président du fameux « Comité d'Oltén » et ami personnel de Lénine avec lequel il s'est lié pendant le long séjour de ce dernier en Suisse, se rend à Moscou d'où il rapporte les *instructions* de son maître devenu tout-puissant.

En mai 1917, le journal de gauche *La Sentinelle* prêche la « grève générale » et invite les jeunes Suisses à ne pas se présenter au recrutement. Le gouvernement de Neuchâtel demande à Berne, une fois de plus, l'appui de l'armée. La 1^{re} division envoie à La Chaux-de-Fonds 2 régiments d'infanterie et 2 escadrons de cavalerie. Quelques bagarres ; certaines unités sont reçues à coups de pierres.

La campagne antimilitariste s'intensifie, car les meneurs

¹ Rappelons que les précisions qui suivent se réfèrent essentiellement à l'ouvrage *Les troubles révolutionnaires, de 1916 à 1919*, du major P. de Vallière (1926, Payot & C^{ie}, Lausanne). Cette édition étant épuisée, nous avons estimé utile, notamment à l'intention de nos jeunes camarades, de donner un certain développement à cette page de notre histoire généralement oubliée.

communistes savent qu'ils ne peuvent atteindre leur but sans le concours de l'armée, dont maintenant certains éléments doivent être distraits de leur mission à la frontière pour maintenir l'ordre à l'intérieur. Le pays est infesté d'environ 30 000 déserteurs, réfractaires et agitateurs étrangers qui attendent avec impatience l'avènement du « Grand soir ». « Ces indésirables, nous dit de Vallière, qui avaient fui la guerre et ses dangers en trahissant leur devoir, se préparaient à allumer la guerre civile chez nous, et à tirer dans le dos de nos soldats, grâce auxquels ils pouvaient vivre loin des champs de bataille. Le Conseil fédéral essaya d'employer ces hôtes embarrassants à des travaux d'utilité publique. Encouragés par l'attitude provocante des socialistes zuricois¹ à l'égard du gouvernement, les déserteurs des chantiers de Niederweningen proclamèrent la grève, déclarant... qu'on violait le droit d'asile en les faisant travailler ! Ils demandèrent aux ouvriers suisses organisés de marcher avec eux, et de soutenir le bon combat par tous les moyens. Le *Volksrecht* convoqua tous les déserteurs et réfractaires à assister à une assemblée, le 5 juin, au Neumarkt. »

En novembre 1917, journées sanglantes à Zurich. Le 16, un énergumène du nom de Daettwyler, pacifiste notoire, monté sur une fontaine, criait dans un meeting, à l'Helvetiaplatz : « Assez parlé, il ne suffit plus de sympathiser avec nos frères russes, *il faut agir !* Maintenant, la révolution doit commencer en Suisse, et avant tout dans l'armée. Que les soldats refusent en masse le service militaire. » Puis, manifestations subversives devant la prison de Zurich. Fusillades. Un gendarme tué, de nombreux blessés. Arrestation de la farouche militante étrangère Rosa Bloch qui, comme son nom l'indique, veut sauver le pays de ses ancêtres. A son

¹ De 1914 à 1918, le terme « communiste » est peu courant. On parle surtout de « socialistes de gauche » qui se réclament du « bolchévisme ». On sait que, depuis l'instauration d'un parti communiste en Suisse, les socialistes s'en sont distancés en reconnaissant notamment la nécessité de notre défense nationale.

tour, le Conseil d'Etat de Zurich demande des renforts. Le général Wille, affaiblissant son dispositif à la frontière, lui envoie le régiment d'infanterie 25 et le 6^e régiment de dragons.

Dès le début de 1918, les événements se précipitent. Zurich est un foyer permanent d'agitation. En février, sa population, ne se sentant pas suffisamment protégée, le commandement de l'armée fait stationner la brigade d'infanterie 12 (Argovie) et le groupe de guides 2 aux abords de la ville. Mais les « instructions » de Lénine à ses disciples suisses continuent à servir de base à l'action révolutionnaire. Le *Volksrecht* rappelle ses lecteurs aux réalités pratiques : « Au cas où la Suisse serait entraînée dans le conflit actuel, les socialistes (lire les communistes. *Réd.*) devront refuser catégoriquement tout service de défense nationale. Mais cela ne suffit pas ; les socialistes devront, dans ce cas, prendre les armes et ouvrir la lutte contre la bourgeoisie de leur propre pays. »

Une « pétition populaire » demande la « démocratisation de l'armée », dont du reste personne ne sait exactement en quoi elle consiste ! Une « société de soldats » est créée dans un bataillon schaffhousois. Une « Fédération de soldats » apparaît, en juin 1918, dans certains corps de troupes des 4^e et 5^e divisions, à l'image des « soviets » russes. On signale également une mutinerie dans un régiment de la brigade d'infanterie 12. Wille coupe le mal à la racine par son ordre énergique du 27 juin. Le 8 juillet l'incendie se rallume à Bienne, où l'Hôtel de Ville est assailli à coups de pierres. La brigade de montagne 3 y rétablit l'ordre. A cette même époque, la bonne ville de Lugano connaît également un essai de grève.

En présence d'une situation intérieure qui se détériore de jour en jour, le Conseil fédéral se décide, le 12 juillet, à promulguer un « arrêté concernant les mesures à prendre par les gouvernements cantonaux pour le maintien de la tranquillité et de l'ordre ».

Comme on l'a vu, le « Comité d'Olten », présidé par

Grimm, est l'organe central et directeur de la « révolution » qui s'annonce. Il est en relations étroites et continues avec la légation des soviets à Berne, dont le chef Berzine, représentant de Lénine, lui transmet les instructions et les subsides de Moscou. La menace de la « grève générale », dont Grimm ne cesse d'user envers un Conseil fédéral faible et timoré, devient un moyen d'action politique destiné à obtenir du gouvernement des concessions toujours plus larges qui s'apparentent à des capitulations successives. La pression des Soviets devient irrésistible.

Parmi les nombreux conspirateurs qui s'intéressent à la révolution helvétique (la plupart étant des Juifs russes, polonais, tchécoslovaques ou allemands) il convient de citer un étrange et sinistre personnage. Le gouvernement de Moscou a en effet désigné d'avance un dictateur à la Suisse soviétisée. Il s'agit du camarade Radek, un Juif galicien qui s'appelle en réalité Karl Sobelsohn. Cet individu doit venir chez nous sitôt la révolution accomplie et prendre la direction du comité central. Paul de Vallière nous le décrit en ces termes :

Qui était donc ce Radek, dictateur présumé de la Suisse ? Il était né en 1880. Très jeune, il fit partie d'associations socialistes polonaises. Il en fut expulsé pour vol. Puis, il se fit exclure du parti social-démocrate allemand pour s'être approprié la caisse du parti. Il allait filer en Amérique quand, en 1909, il fut présenté à Lénine, qui se l'attacha. Dès lors, il sera « l'éminence grise » du futur dictateur de Moscou. Il l'accompagna à Zurich où il vécut longtemps, complotant dans les milieux interlopes, se faisant passer pour étudiant. Pendant la guerre, Radek a été agent de Lénine en Allemagne, en Autriche, en Suède. Puis, on le retrouve en Suisse. Il écrivait dans les journaux, s'occupait de louches besognes avec Munzenberg, Platten et d'autres énergumènes. L'avènement de Lénine le hissa au pouvoir en Russie rouge. Il n'y perdit pas son temps ; en novembre 1917, déjà, il avait réalisé un gain de deux millions sur la vente des vins, tapis, objets d'art volés dans les palais impériaux. Dès la fin de 1917, il réclame avec insistance à Tchitchérine l'envoi d'une mission en Suisse et obtient l'argent pour subventionner les journaux qui y soutiennent la cause bolchéviste. Dans un rapport confidentiel de janvier 1918 au commissaire des affaires étrangères, Radek démon-

tre le « magnifique » travail qu'une mission bolchéviste intelligente peut accomplir à Berne. Il répondait du succès. « Faisons à la Confédération suisse toutes les promesses possibles, toutes les concessions désirables, mais ayons des gens à nous à Berne. Une mission pour nous à Berne est une question vitale. De là nous rayonnerons sur l'Europe. »

Sobelsohn-Radek vouait à la Suisse une sollicitude particulière. Il aimait à dire qu'il connaissait notre pays comme sa poche. Il projetait d'y établir une de ses nombreuses amies Hedwige R., à laquelle il écrivait peu de temps avant les événements de novembre 1918 : « Si, comme je l'espère, les affaires marchent bien, d'ici à la fin de l'année il y aura de grands changements dans le pays de Guillaume Tell. Oui, chérie, on ne s'embêtera pas, je te le garantis. Tu seras satisfaite... Tu rouleras sur l'or... te souviens-tu de ta chanson favorite : *Gold und Liebe* ? »

Tout à l'espoir de ces jours heureux, Radek rêvait d'une villa au bord du lac de Zurich. Avec les 30 millions qu'il avait « mis de côté », il pourrait vivre agréablement et faire de bonne besogne. Avant de passer la frontière suisse, il préparait la révolution spartakiste en Allemagne. Il attendait le résultat de la grève générale, et le signal de son élévation au pouvoir suprême que devaient lui donner ses amis helvétiques. Le portrait de Sobelsohn-Radek a paru dans la *Schweizer Illustrierte Zeitung* du 1^{er} mars 1919 : tête ovale, cheveux longs, figure glabre, des yeux perçants derrière de grosses lunettes; physionomie inquiète, sourire amer, des mains fines de femme. Et cependant, cette main a signé ou provoqué plus de deux mille condamnations à mort. Cette bouche au sourire faux n'a jamais prononcé un mot de pitié.

Dans les *Isvestia* de Moscou des 6-19 septembre 1918, il développe la nécessité impérieuse de fusiller le plus de monde possible. A ce moment, les tribunaux révolutionnaires tuaient, massacraient en masse, mais Radek n'est pas encore satisfait ; et il précise son système d'exécutions. Elles doivent avoir lieu en présence des bourgeois terrorisés, après que les condamnés auront creusé eux-mêmes leur fosse. Ce sinistre personnage, qui avait sur la conscience la vie de milliers d'innocents, était un lâche. Arrêté à Berlin, en 1919, il supplia en pleurant qu'on ne lui fit pas de mal, ajoutant qu'il ne supportait pas la douleur physique. *Tel était l'homme que Grimm et ses amis voulaient installer comme dictateur de la Suisse !*

* * *

La révolution — introduite par la « grève générale » destinée à paralyser le pays — doit éclater en Suisse le 10 no-

vembre 1918. Ainsi en ont décidé le « Comité d'Olten » et Moscou. Ses modalités d'exécution relèvent de ce qu'on appelle aujourd'hui la « guerre subversive » dont le mécanisme est devenu classique depuis l'avènement du communisme en Russie. Et qu'illustre, en 1945, la mainmise par Staline sur les Etats devenus des satellites, où le pouvoir légal est remplacé par une nouvelle équipe aux ordres du Kremlin.

La Suisse sera proclamée « République fédérative des Soviets » : installation de deux soviets principaux des soldats et des ouvriers à Berne et à Zurich ; soviets locaux dans tout le pays ; occupation des frontières, des chemins de fer, des arsenaux, des usines militaires, des postes, du télégraphe, du téléphone, des banques, des rédactions de journaux bourgeois ; instauration de cours martiales. Bien entendu, arrestation, comme otages, du Conseil fédéral, des présidents du Conseil national, du Conseil des Etats, des cours de justice, des fonctionnaires supérieurs de la Confédération, du Général et de son chef d'état-major, des commandants de nos grandes unités. De nombreuses autres mesures seront prises pour asseoir solidement les conquêtes du prolétariat. On voit que rien ne manque à ce séduisant programme de la future « coexistence pacifique » !

Mais ici intervient la réponse de l'armée. A Berne, le général Wille est parfaitement informé de la menace qui se précise et tient le Conseil fédéral au courant de la situation. Cependant le gouvernement remet constamment au lendemain la seule décision qui s'impose : faire arrêter le « Comité d'Olten » et concentrer des troupes nombreuses près de Zurich et de Berne.

Durant les premiers jours de novembre, le commandant en chef de l'armée, soucieux de prévenir tout danger de troubles dans le pays, presse le Conseil fédéral de lui donner les moyens de remplir cette mission ¹.

¹ Dans son « Rapport à l'Assemblée fédérale sur le service actif de 1914 à 1918 », le général Wille précise (page 6) : « Aussi, quant à ma tâche secondaire touchant le maintien de l'ordre et de la tranquillité à l'intérieur, je me guidai

Les jours passent. L'activité subversive du Comité d'Olten s'accroît. Le gouvernement se décide enfin à réagir. Le 7 novembre, toute la cavalerie est mobilisée. Le 9, les régiments 7 de Diesbach (Fribourg) et 16 von Erlach (Emmental) stationnent dans les faubourgs de Berne, passant sous l'autorité du colonel cdt. de corps Wildbolz, nommé commandant de place de la capitale. Le Conseil fédéral, encouragé par la ferme attitude de la nation, notamment des paysans réfractaires à tout bouleversement social, lance un appel au peuple lui signalant « la menace de transporter chez nous les expériences anarchistes qui ensanglantent la Russie ». Le comité d'Olten décide alors la « grève générale » pour le 11 novembre, à minuit ! Mais l'armée est déjà debout. Elle accourt pour mettre au service de l'ordre sa force calme et disciplinée. Il y avait encore, à ce moment, 30 000 hommes à la frontière, précise de Vallière, mais

d'après le principe que prévenir vaut mieux que guérir. Je crois qu'il ne serait jamais devenu nécessaire de réprimer par les armes des échauffourées, au prix de vies humaines, si je n'avais été empêché d'agir d'après mon principe par la nécessité, chez nous inéluctable, de tenir compte de l'espoir des autorités civiles que l'agitation s'apaisera, pourvu seulement qu'on n'excite pas les perturbateurs de l'ordre public par des mesures visant à empêcher ou à arrêter les troubles. »

Cette citation nous ramène à une importante question de principe. Le « maintien de l'ordre et de la tranquillité à l'intérieur » relevant strictement de la mission confiée a priori au Général au même titre que la défense du territoire face à un danger extérieur, on ne saisit pas pourquoi le commandement de l'armée n'était pas en mesure d'intervenir sans délai et de sa propre initiative pour rétablir le calme dans le pays. L'expérience des deux services actifs a en effet démontré que s'il est de la compétence du Général de licencier telles troupes dont la présence sous les drapeaux ne lui paraît plus indispensable, leur remobilisation doit avoir l'assentiment du Conseil fédéral. Il s'agit de l'interprétation de l'article 210 de notre « Organisation militaire », ainsi conçu : « Le Conseil fédéral ordonne et exécute la levée des autres troupes dont le Général demande la mise sur pied. » Bien que la question d'un « service d'ordre » ne se soit pas posée de 1939 à 1945, le général Guisan a rencontré les mêmes difficultés que son prédécesseur. Il y fait allusion dans son rapport (page 231) sous le titre : « Les instructions du Conseil fédéral et le problème de la responsabilité des mises sur pied. » Commentant ce document, le Conseil fédéral, dans son rapport (page 34) répond : « Pour le cas d'une attaque par surprise, le Général avait reçu, dès le 18 avril 1940 et pour la suite du service actif, le pouvoir d'ordonner immédiatement de son propre chef la mobilisation de toute l'armée. » Mais il semble que cette délicate question ne soit pas encore définitivement réglée. Car il est évident qu'une mobilisation générale doit précéder et non suivre une attaque même engagée par surprise, dont il appartient à un service de renseignements vigilant de déceler certains indices précurseurs. A défaut de quoi la troupe ne saurait rallier à temps les emplacements de sa première destination.

ces troupes ne pouvaient être distraites de leur tâche au moment où la révolution grondait en Allemagne et en Autriche. Des milliers de soldats allemands démoralisés se pressaient le long du Rhin. Pour maintenir l'ordre à l'intérieur, il fallait mobiliser de nouvelles troupes. A l'état-major de l'armée, on travaille jour et nuit¹.

Sont alors mises sur pied pour le 11 : la 1^{re} division qui fait mouvement sur Bienne-Granges ; une partie des 3^e et 4^e divisions stationnées entre Berne et Olten ; la 5^e division, aux ordres de l'énergique colonel-divisionnaire Sonderegger, à Zurich. Soit environ 40 000 hommes, auxquels s'ajoutent les quatre brigades de cavalerie et les régiments d'infanterie qui occupent déjà Zurich et Berne. L'effectif total de ces troupes se monte à 50 000 hommes. La mobilisation est entravée par la grève des cheminots. Il faut recourir aux bateaux à vapeur pour le régiment genevois ou transporter en camions une partie des troupes, par un temps froid et humide. Bien des hommes y contractent les germes de la grippe qui allait les terrasser quelques jours plus tard et dont Grimm dira avec cynisme « qu'elle venge les travailleurs »².

* * *

Ce serait dépasser le cadre de cette étude — et pareillement nos intentions — que de suivre nos troupes dans l'accomplissement de leur délicate mission, partout où elles eurent à intervenir. Grâce à leur attitude disciplinée, inspirée du sens des réalités et de l'intérêt national, l'ordre est rétabli vers la fin de novembre et le calme renaît dans le

¹ L'auteur du présent article commandait à cette époque, à titre temporaire, la cp. cyc. 8 rattachée organiquement à l'état-major de l'armée. Cette unité était chargée d'assurer la liaison et les transmissions avec les troupes occupant encore les frontières et les divisions remobilisées en vue du service d'ordre. Il eut ainsi le privilège de voir de près la féconde activité de notre haut-commandement pendant les sombres journées de novembre 1918 et ne manqua pas d'être impressionné par l'autorité et le calme qui se dégageaient de nos deux grands chefs Wille et de Sprecher, chargés de si lourdes responsabilités.

² A la date du 20 novembre l'armée compte déjà 15 000 malades !

pays. L'année 1919 connaît à nouveau quelques troubles qui sont également réprimés par l'armée. Au cours de ces événements tragiques, 3793 officiers, sous-officiers et soldats seront morts pour avoir défendu le pays contre la dictature rouge !

La révolte abattue, restent les comptes à régler. Le procès intenté à Grimm et à ses complices a lieu devant le tribunal de la 3^e division. Grimm est condamné à 6 mois de prison, ainsi que les dénommés Platten et Schneider ; Nobs s'en tire avec 4 semaines ; tous les autres sont acquittés¹.

En consacrant ici quelques pages aux « Troubles révolutionnaires en Suisse, de 1916 à 1919 » nous avons voulu non seulement évoquer la magnifique attitude de nos troupes au cours de cette sombre période de notre histoire, mais encore rendre un juste hommage à la mémoire du général Ulrich Wille qui, dans l'exercice de son commandement, s'est acquis des droits à la reconnaissance du peuple suisse.

(A suivre)

Colonel-brig. R. MASSON

L'épilogue de l'affaire Dreyfus

SON ASPECT MILITAIRE

Il n'existe pas dans l'époque contemporaine une affaire dite d'espionnage qui ait eu un tel retentissement que celle universellement connue par le nom du capitaine Dreyfus. Aucune non plus qui n'ait soulevé de telles passions, dressé l'un contre l'autre deux camps de l'opinion publique et

¹ Par la suite, Grimm s'embourgeoise sérieusement, devient directeur des services industriels de la ville de Berne, puis administrateur des chemins de fer « Berne-Lœtschberg » et demeure naturellement conseiller national. Quant au camarade Nobs, il sera conseiller fédéral et, en août 1945, figure obligatoirement au nombre des magistrats qui remercieront le général Guisan d'avoir préservé le pays d'une agression étrangère et « maintenu l'ordre à l'intérieur » !